

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le jeudi dix- huit février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

Présents : Franck ROBILLARD, Julia QUELLIEN, Jean-Pierre PAQUET, Valérie ALBAREDA, Gérard LE BARRON, Olivier DAVY, Laurence ADAM, Sandrine ROULLIER, Catherine LEMAITRE .

Procurations : Thierry GOUIX à Julia QUELLIEN, Virginie BERTHIER à Laurence ADAM, Bruno ONFROY à Valérie ALBAREDA, Gilles ARMAND à Franck ROBILLARD, Isabelle IMBEAUD à Gérard LE BARRON.

Absent : Nicolas GREGOIRE.

Secrétaire de séance : Franck ROBILLARD

Le compte rendu de la séance du 13 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 06/2016 : indemnités du Maire et des Adjointes

M le Maire rappelle que par délibération n° 05/2014 en date du 03 avril 2014, le conseil municipal avait décidé de minorer l'indemnité de fonction du maire et des adjoints.

M le Maire expose :

- Afin de respecter la loi n° 2015-366
- Considérant que la commune compte plus de 1 000 habitants,
- Vu la demande du Maire et des Adjointes de continuer à bénéficier d'indemnités minorées,

Il convient que le conseil municipal se prononce à nouveau sur l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes.

Après délibération, le conseil municipal, par 14 voix « pour », décide :

- De continuer à minorer l'indemnité du Maire et des Adjointes, à savoir :
 - Franck ROBILLARD Maire : 41 % de l'IB 1015
 - Julia QUELLIEN 1ère Adjointe : 15.50 % de l'IB 1015
 - Olivier DAVY 2ème Adjoint : 15.50 % de l'IB 1015
 - Valérie ALBAREDA 3ème Adjointe : 15.50 % de l'IB 1015
 - Thierry GOUIX 4ème Adjoint : 15.50 % de l'IB 1015

Les dispositions de cette délibération s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2016.

Délibération n° 07/2016 : ouverture de crédits au budget communal

M le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits avant le vote du budget pour pouvoir régler des factures d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015 soit 13 953.60 €.

Il propose d'ouvrir les crédits suivants :

- Article 2111 chapitre 21 : 6 000 €
- Article 2128 chapitre 21 : 6 000 €

Le conseil municipal, par 14 voix « pour » accepte ces propositions.

Délibération n° 08/2016 : tarifs communaux

M le Maire rappelle les tarifs actuels et propose les tarifs suivants :

LIBELLES	TARIF ACTUEL	TARIF PROPOSE
photocopie A4 N& B	0.20 €	0.20 €
photocopie A4 couleur	1.00 €	1.00 €
photocopie A3 N&B	0.40 €	0.40 €
photocopie A3 couleur	2.00 €	2.00 €
tennis gymnase 3 villages (Feuguerolles Bully/Maltot/Vieux)	7 € l'heure	7 € l'heure
tennis gymnase hors 3 villages	10 € l'heure	10 € l'heure
forfait tennis 12 h	70.00 €	70.00 €
tennis gymnase - 19 ans	3 € l'heure	3 € l'heure
Concession cimetière 30 ans	100.00 €	300 €
Columbarium case au sol	350.00 €	300 €
Columbarium case en hauteur	750.00 €	750 €
Participation assainissement collectif	1 000.00 €	1 000 €
Coupe de bois sur pied (le stère)	néant	10 €
Bois coupé (le stère)	néant	40 €

Les tarifs ainsi proposés sont adoptés à l'unanimité (14 voix « pour »).

Délibération n° 09/2016 : tarifs de location de la Salle Multi Activités

M le Maire rappelle les tarifs actuels.

	Week-end			Journée en semaine (8h00-18h00)	Soirée semaine (18h00 8h00)			
	Salle Feuguerolles	Salle Bully	Salle Feuguerolles & Bully	Salle Feuguerolles	Salle Feuguerolles	Salle Bully	Salle Feuguerolles & Bully	Salle cantine (vin honneur)
Habitants des 3 villages*	400 €	250 €	600 €	200 €	200 €	100 €	300 €	100 €
Habitants hors 3 villages*	600 €	375 €	900 €	300 €	300 €	150 €	450 €	100 €
Associations des 3 villages*	Gratuit							
Associations hors 3 villages*	Tarif « habitants des 3 villages »							

Le conseil municipal décide de maintenir ces tarifs (14 voix « pour »).

Délibération n° 10/2016 : facturation par la médiathèque des livres perdus ou abîmés

Considérant que la Médiathèque propose en prêt gratuit à la population :

- Des livres lui appartenant
- Des livres de la Bibliothèque Départementale de prêt (B D P)

Considérant que des livres sont perdus ou abîmés par les emprunteurs

Considérant que les livres perdus et appartenant à la B D P sont facturés à la Médiathèque communale,

Considérant que la médiathèque communale doit remplacer les livres perdus ou abîmés,

Le conseil municipal, décide, par 14 voix « pour » de :

- Facturer à prix coûtant les livres perdus ou abîmés aux emprunteurs pour les livres lui appartenant
- Facturer à prix coûtant aux emprunteurs les livres appartenant à la Bibliothèque Départementale de Prêt sur production d'un titre de recettes de la B D P, au nom de la commune.

Délibération n° 11/2016 : demande de la mairie de Ouistreham Riva Bella

M le Maire soumet au conseil municipal la proposition de la commune de Ouistreham Riva-Bella de participer à la création d'une promenade de la Paix, moyennant une participation de 1 500 €. La commune aurait ainsi son nom sur une plaque commémorative.

Après débat, le conseil municipal vote « contre » (13 voix et 1 abstention).

Délibération n° 12/2016 : convention entre la commune et des habitants du « Chemin des Plates Mares »

M le Maire rend compte des discussions engagées avec les nouveaux habitants du Chemin des Plates Mares au sujet d'une bande de terrain située face aux habitations et appartenant à la commune. La commune devant faire face à des difficultés pour l'entretien de la haie de ce chemin et après renseignements pris auprès du notaire, il conviendrait de signer une convention sous seing privé.

Le conseil municipal propose les conditions suivantes :

- Mise à disposition du terrain
- Autorisation d'édification d'une clôture

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à entretenir le terrain (y compris la haie côté habitation).

La commune garde l'accès à la canalisation d'eau pluviale (pour travaux et entretien).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer la convention.

Délibération n° 13/2016: Avenant n° 3 phase 1 et 2 – travaux d'assainissement

M DAVY Olivier, adjoint en charge des travaux présente l'avenant n° 3 de la phase 1 et 2 des travaux d'assainissement.

Cet avenant d'un montant de 3 271.68 € H.T concerne la réfection définitive de la tranchée de la canalisation de refoulement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cet avenant et autorise m le Maire à le signer.

Plan Local d'Urbanisme : quartier de la Gare & Espaces Naturels Sensibles

M le Maire rend compte de l'avancée des travaux du Plan Local d'Urbanisme suite au dernier conseil municipal. Il précise, à l'aide du document graphique les orientations d'aménagement et de projets. Il présente également les espaces réservés.

M le Maire soumet au conseil municipal la possibilité de notifier des petits éléments du patrimoine à protéger. Concernant le règlement des différentes zones, Franck Robillard précise que la loi ALUR a fait disparaître les COS (Coefficients d'Occupation des Sols). Les contraintes sont simplement reprises dans les différents articles du règlement.

Franck Robillard soumet au conseil les problèmes liés aux propositions d'emprise au sol pour les zones N et A. Cela pourrait poser des difficultés aux actuels propriétaires du Chemin de la Mine (N) ou dans le secteur de la Bruyère de Bully.

Le conseil propose de fixer l'emprise au sol dans les zones A et N à 30 %.

Franck Robillard présente au conseil municipal le projet d'espace naturel sensible (E N S) proposé par le Conseil Départemental. Ce projet permettra de mettre en place 3 parcours de valorisation (historique, géologique, faunistique : batraciens, reptiles et chauve-souris).

Questions diverses :

1. Franck Robillard présente un rapport sur les coupes de bois dans le parc. Au total, une centaine de stères de bois ont été réalisées. Il reste une dizaine de stères de bois à vendre uniquement aux habitants de la commune.
2. Franck Robillard précise qu'une réunion publique de présentation du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) se déroulera le 02 mars à May/Orne. Les habitants concernés ont reçu une invitation personnelle.
3. Jean-Pierre PAQUET souligne qu'un caniveau est cassé Route de Bully.
4. Julia QUELLIEN propose de prévenir les habitants de la rue des Tilleuls avant l'opération d'élagage.
5. Laurence ADAM propose d'inviter les agents communaux au repas des Aînés. Le conseil est favorable à l'unanimité.

Séance levée à 22h45.